

Secrétariat général
Direction de la réglementation,
de la citoyenneté et de l'immigration
Bureau des élections
et de la réglementation générale

**Arrêté n°2014258-0001 du 15 septembre 2014
fixant la liste des candidats
au premier tour des élections sénatoriales du 28 septembre 2014**

Le préfet de la région Guyane
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code électoral, notamment son article R152 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 5 juin 2013 portant nomination du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane – M. Eric SPITZ ;

Vu le décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la région Guyane,

Arrête

Article 1er : La liste des candidats au premier tour de scrutin des élections sénatoriales, et de leur remplaçant, est arrêtée, dans l'ordre d'enregistrement des candidatures, comme suit :

Nom et prénom du candidat	Nom et prénom du remplaçant
M. COUTOUT Hubert	Mme ABIENSO Marie-Thérèse
M. PATIENT Georges	Mme PHINÉRA-HORTH Marie-Laure
M. KARAM Antoine	Mme FATI Sylvie
M. ANTOINETTE Jean-Etienne	Mme MARS Josiane
M. HOOSEINBUX Gamal	Mme LAM-TOU-KAÏ STOMP Daniela Marie Josée
M. HO-TIN-NOÉ Jocelin	Mme OSTORERO Carol

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la région Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Guyane.

Le préfet,



Eric SPITZ